

Compte rendu de séance

Séance du 10 Décembre 2019

L'an 2019 et le 10 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de

ALORY Christophe Maire

Présents : Mme PEJAUDIER Christine, MM : ALORY Christophe, FRIBOULET Cyril, GARRIGUES Bruno, MORICE Hervé, PRIOUX Claude, QUERO Daniel

Absent(s) : Mme BAUDASSE Brigitte

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 7

Date de la convocation : 30/11/2019

Date d'affichage : 30/11/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de l'Eure

Le : 14/12/2019

Et publication ou notification

Du : 14/12/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme PEJAUDIER Christine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DM9 - 2019-50

Demande de subvention LEADER pour la mise en place d'un distributeur automatique de baguettes - 2019-51

DM9

Réf : 2019-50

Le maire signale au conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour dépassement budgétaire au chapitre 65

Il propose en Dépense de fonctionnement

Compte	022	-200 euros
Compte	6574	+200 euros

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention LEADER pour la mise en place d'un distributeur automatique de baguettes

Réf : 2019-51

Après une première phase de test plutôt encourageante (30/40 baguettes vendues par jour), la Municipalité souhaite créer les conditions favorables au maintien et à la pérennisation de ce service sur la commune. Tout en conservant le partenariat déjà engagé avec le boulanger de Saint Lubin (Boulangerie ADAMI), le projet portera sur l'acquisition du distributeur automatique installé en centre-bourg par la Municipalité en son nom propre à compter de mai 2020.

La capacité du distributeur automatique est de 60 baguettes. Il intègre à un système de connexion, via des messages SMS, permettant au boulanger de connaître le niveau de ventes et de réapprovisionner si besoin le distributeur. Le distributeur est perpétuellement opérationnel, et les consommateurs ont la garantie d'un service permanent. Des dépenses complémentaires (signalétique routière, supports de communication) viendront compléter cet investissement. Par-contre, les frais d'entretien et de maintenance seront à la charge du boulanger (électricité, assurances, communication connectée, déplacements...).

L'opération est particulièrement innovante dans la mesure où ce service à la population n'existait pas à ce jour sur la commune. De plus, la dimension offerte aux consommateurs d'un achat possible 7 jours/7 et 24 heures/24 apporte une réelle plus-value non comparable à ce jour, et est particulièrement adaptée à des communes comme celle de Moisville où le nombre de migrations alternantes (domicile-travail) est relativement conséquent.

La commune contribue ainsi à la création d'un nouveau service de proximité, et l'artisan-boulangier trouve un complément d'activités non négligeable mais qui ne pourrait être porté individuellement et sans partenariat public.

Pour ce projet, la Municipalité souhaite solliciter une aide des fonds LEADER auprès du Groupe d'Action Locale d'Avre, d'Eure et d'Iton. Le plan de financement prévisionnel du projet se présente comme suit

Dépenses prévisionnelles	Montant HT
Communication	500.00 €
Distributeur et signalisation routière	9905.76 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	10405.76 €
Financement d'origine publique	Montant en €
Autofinancement de la Commune	2081.15 €
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	8324.61 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	10405.76 €

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin d'établir une demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale d'Avre, d'Eure et d'Iton dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020 pour le projet de mise en place d'un distributeur automatique de baguettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ;
- Demande à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur de 8324,61 €
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2020 ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Contrat copieur

Le maire propose de changer le copieur. Pour ce faire, il a demandé deux devis mais une seule société a répondu : Toshiba. En l'absence d'un second devis, le conseil décide de reporter la délibération à une date ultérieure.

Noël 2019

Cette année, le Noël des enfants aura lieu le 20 décembre à partir de 20 h. Un spectacle de magie est prévu.

Le Noël de nos anciens se déroulera le 22 décembre à partir de 11 h 30.

Eglise

Un marché de Noël se tiendra le 21 décembre à l'église de Moisville. Les ventes iront au profit de l'Association des Amis de l'église Saint Martin pour la restauration de l'église.

Séance levée à : 19 :45

En mairie, le 12/12/2019
Le Maire
Christophe ALORY